



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 20 octobre 2009 n° 14/09 "Rapport accompagnant le budget 2010"
ouï le rapport de la commission des finances
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte le budget de l'année 2010 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 24'656'910.- aux dépenses, Fr. 24'342'190.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 314'720.-.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor